

Mercredi 29 mars, de 10h à 12h. Avec dans la salle, le SG, la DRH, la DPEP, la DPES, l'IA-DAASEN (Lycée, Enseignement Supérieur), AD, Saiper, FSU, SNE et à distance (plus ou moins connectés en raison d'un problème technique) UNSA, SNPTES, SPELC, SNEC, CFTC.

### **Les questions du SNE 15/02/23 qui attendent un petit complément de réponse.**

1- Forfait mobilités durables : pourquoi n'avons-nous pas de case à cocher « transports en commun » alors que dans l'académie de Créteil par exemple c'est le cas ?

Réponse : pour les transports en commun c'est une autre application, un autre processus, le formulaire dans Colibris peut être différent d'une académie à l'autre.

2- Indemnités péri-éducatives (décret 90-807 du 11 septembre 1990) : ces IPE existent-elles dans l'académie de la Réunion ?

Réponse : oui (on dira plutôt IAPE). Donc si vous faites des sorties n'hésitez pas à les demander à votre IEN.

### **Les questions du SNE du jour.**

1- Direction d'école : avez-vous des informations relatives à l'augmentation des décharges de direction - le mouvement intra approchant cela pourrait conditionner ou aiguiller la participation de nos collègues ?

Réponse : nous avons +3,42 ETP présentés en carte scolaire mais RIEN, aucune mesure venant du ministère à ce jour.

2- Détachement des fonctionnaires de catégorie A dans les corps des personnels enseignants des 1er et 2nd degrés... : selon le calendrier les dossiers retenus ont été transmis à la DGRH le 24 mars mais les personnels intéressés en sont-ils avertis dans le même temps, et en est-il de même lorsqu'ils ne sont pas retenus ?

Réponse : il y a prolongation jusqu'au 31 mars et pour savoir si on a été retenu il faut chercher l'information et/ou consulter Pégase.

### **Autres nouvelles et questions des syndicats :**

- Personnels vulnérables : on en recense une trentaine, un accompagnement médical ou pédagogique a été mis en place (d'ailleurs le SNE avait questionné l'IA-DAASEN École et Collège à ce sujet)

- Retrait des jours de grève : la direction des affaires financières au ministère décidera du calendrier

- **Primes REP et REP+ pour les AESH** : plutôt versées en avril/mai, il faudra être attentif au lissage pour éviter les situations de trop-perçus.

En seconde partie nous avons eu droit à la présentation d'un document relatif à l'avancement. Il ressemble au document « rendez-vous de carrière » consultable sur le site de l'académie (note de service n°20) : <https://www.ac-reunion.fr/circulaires-et-notes-du-1er-degre-pour-l-enseignement-public-123046> et sera aussi publié.